Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 341 Subvention (10.000 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Mouvance d'Arts (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Mouvance d'Arts, 6 place Rutebeuf 75012 Paris, pour l'organisation de la 15e édition du festival Entrez dans la danse, 22881, 2019-04171.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO